



HOTEL DE VILLE

Place Jean Jaurès – BP 1095

76153 MAROMME CEDEX

Tél. : 02.32.82.22.00

Service : Commande publique

Aux candidats du marché cité en référence

Référence : Marché portant sur l'Analyse des Besoins Sociaux

Objet : Réponse à une question électronique posée par un candidat

Chers candidats,

Une question a été posée par un candidat via l'adresse mail indiquée dans le dossier de consultation dans le cadre de la procédure citée en référence :

« Nous souhaitons avoir une confirmation sur le mode de dépôt de l'offre. En effet depuis le 1^{er} octobre 2018, la dématérialisation des marchés publics est obligatoire pour la majorité des marchés publics. De ce fait, est-il possible de vous envoyer notre candidature et proposition à une adresse mail ? »

En effet, depuis le 1er octobre 2018, tous les marchés publics supérieurs à 25 000 € HT doivent être passés de façon dématérialisée. Ce seuil de dématérialisation obligatoire a été relevé de 25 000 € HT à 40 000 € HT par le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances. Dans l'objectif de simplifier les procédures de passation des marchés publics et faciliter l'accès des PME à la commande publique.

Par conséquent, tous les marchés publics inférieurs à 40 000 euros HT, la dématérialisation n'est pas obligatoire, l'acheteur ne se voit donc pas imposer un formalisme, il définit librement le formalisme qu'il entend donner à la consultation.

En l'espèce, la présente consultation « Analyse des Besoins Sociaux », est un marché qui rentre dans ce cadre, nous vous confirmons le mode de dépôt de l'offre défini dans le document unique de la consultation, de ce fait, il n'est pas possible de nous envoyer votre candidature et proposition par mail.

Veillez agréer, chers candidats, nos salutations distinguées.